

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

AMENDEMENT

N ° CD215

présenté par

M. Dragon, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, M. Grenon, M. Marchio,
Mme Alexandra Masson, M. Villedieu et M. Meurin

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.